



# 2024 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL



EUROAPI

# Rapport financier semestriel 2024

<b>Rapport de gestion semestriel</b>	4	Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2024	19
<b>États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2024</b>	13	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle</b>	48
État consolidé de la situation financière	14	<b>Attestation du responsable du rapport financier semestriel</b>	49
Compte de résultat consolidé	15		
État consolidé du résultat global	16		
Tableau des flux de trésorerie consolidé	17		
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	18		



# Rapport de gestion semestriel 2024



Faits marquants des 6 premiers mois de l'exercice 2024	5
Principaux événements	5
Autres événements	5
Analyse des résultats du Groupe pour la période de six mois close au 30 juin 2024	6
Analyse du compte de résultat du Groupe	6
Analyse des flux de trésorerie du Groupe	10
Transactions avec des parties liées	12
Perspectives	12
Perspectives à moyen terme	12
Perspectives 2024	12
Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois	12



## 1.1 Faits marquants des 6 premiers mois de l'exercice 2024

### 1.1.1 Principaux événements

#### FOCUS-27

Le 28 février 2024, EUROAPI a lancé FOCUS-27, un programme complet sur quatre ans destiné à améliorer sa compétitivité et libérer son potentiel de croissance durable et rentable. D'ici fin 2027, FOCUS-27 devrait générer entre 75 et 80 millions d'euros de Core EBITDA supplémentaire par an. La feuille de route opérationnelle et le financement du projet ont été détaillés le 26 juin 2024.

FOCUS-27 repose sur quatre piliers :

- un portefeuille optimisé d'API à forte valeur ajoutée recentré sur les produits rentables hautement différenciés
- une offre CDMO ciblée, s'appuyant sur nos plateformes technologiques et nos compétences reconnues
- une empreinte industrielle rationalisée
- une organisation simplifiée avec des méthodes de travail plus efficaces

Dans le cadre de cette stratégie, EUROAPI a notamment décidé, avant la fin du plan, d'arrêter la production d'environ 13 APIs à marge faible ou négative, de désinvestir les sites de Haverhill et Brindisi, de mettre en pause deux ateliers sur le site de Francfort, de réduire les effectifs d'environ 550 personnes dans toutes les fonctions et d'investir entre 350 et 400 millions d'euros en se concentrant sur les initiatives stratégiques.

La mise en œuvre du plan sera financée par un ensemble de ressources :

- l'amendement et l'extension du contrat de crédit RCF de 451 millions d'euros signé en 2022
- une obligation hybride subordonnée à durée indéterminée de 200 millions d'euros souscrit par Sanofi, à l'issue des discussions sur le RCF
- le paiement par Sanofi de 54 millions d'euros au cours du plan destiné à réserver une capacité minimale disponible pour certains produits
- une amélioration attendue de 140 millions d'euros du besoin en fonds de roulement entre 2024 et 2027, notamment via la réduction des stocks

Plus de détail sur le site internet d'EUROAPI: <https://www.euroapi.com/fr/euroapi-poursuit-sa-transformation-grace-au-plan-focus-27-et-pose-les-bases-d-une-future-croissance-rentable>

#### Arrêt temporaire de production d'API à Brindisi

Le 14 mars 2024, EUROAPI a suspendu la production de tous les APIs sur son site de Brindisi à la suite de l'identification de défaillances du contrôle qualité au cours d'un audit interne. Le 26 juin 2024, la société a annoncé que les enquêtes lancées à son initiative ont confirmé l'existence de manquements au niveau local. Grâce au plan de remédiation efficace et fiable déployé par le site et à la réactivation de la licence GMP mi-juillet, les livraisons et la production d'API devraient reprendre au cours du troisième trimestre.

#### Point sur les activités

Malgré l'arrêt temporaire de production d'API à Brindisi et la baisse des volumes par Sanofi, l'activité API Solutions a poursuivi le déploiement de sa feuille de route commerciale, avec 22 nouveaux clients gagnés au premier semestre et la stratégie de ventes croisées.

La performance de l'activité CDMO a été pénalisée par la diminution de deux importants contrats historiques en phase commerciale et par la suspension de la production à Brindisi. Ces deux éléments ont plus que neutralisé la hausse du chiffre d'affaires provenant de nouveaux contrats.

73 projets CDMO étaient actifs à la fin du mois de juin, avec un portefeuille devenant progressivement moins risqué allant vers des projets en phase commerciale. Au cours du semestre, 14 nouveaux contrats ont été signés, dont 6 concernaient les grosses molécules. 8 projets ont été finalisés, dont 2 en phase avancée avec Sanofi, et 2 projets ont été mis en pause.

### 1.1.2 Autres événements

#### Augmentation de capital

Conformément aux règles du plan d'actions gratuites lié à la cotation en bourse d'EUROAPI, des actions gratuites ont été attribuées aux employés le 3 juin 2024. Dans ce contexte, la société a réalisé une augmentation de capital de 536 093 €. À la fin du mois de juin 2024, le nombre total d'actions en circulation était de 95 589 777 et les droits de vote s'élevaient à 95 263 059.

## 1.2 Analyse des résultats du Groupe pour la période de six mois close au 30 juin 2024

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI du premier semestre 2024 a atteint 448,7 millions d'euros, soit une baisse de 9,6 % par rapport au S1 2023 et -9,3 % à taux de change constants.

### Chiffre d'affaires par flux et par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation
API Solutions – Autres clients	168,6	169,8	(0,7 %)
API Solutions – Sanofi	163,7	192,7	(15,0 %)
<b>API Solutions</b>	<b>332,4</b>	<b>362,4</b>	<b>(8,3 %)</b>
CDMO – Autres clients	72,3	82,7	(12,7 %)
CDMO – Sanofi	44,1	51,4	(14,2 %)
<b>CDMO</b>	<b>116,4</b>	<b>134,2</b>	<b>(13,3 %)</b>
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>448,7</b>	<b>496,6</b>	<b>(9,6 %)</b>
<b>Total du chiffre d'affaires – Autres clients</b>	<b>240,9</b>	<b>252,5</b>	<b>(4,6 %)</b>
<b>Total du chiffre d'affaires – Sanofi</b>	<b>207,8</b>	<b>244,1</b>	<b>(14,9 %)</b>

#### API Solutions

Le chiffre d'affaires de l'activité API Solutions a diminué de 8,3 % à 332,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients autres que Sanofi a diminué de 0,7 %, impacté par la suspension temporaire de la production d'APIs à Brindisi. En excluant cet impact, le chiffre d'affaires aurait progressé de 3,4 %, tiré par la stratégie de ventes croisées (représentant 9,1 % des ventes d'API Solutions aux clients autres que Sanofi au S1) et l'augmentation de la base de clients (22 nouveaux clients au S1).

Le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi a diminué de 15,0 % en raison d'une forte baisse des volumes, notamment de Sevelamer, produit à Haverhill, et de la suspension de la production à Brindisi. Le chiffre d'affaires du premier semestre comprend 29 millions d'euros lié à la révision du Contrat global de fabrication et d'approvisionnement historique conclu avec Sanofi en février 2024<sup>1</sup>, principalement le déstockage de Buserelin<sup>2</sup>.

#### CDMO

Le chiffre d'affaires de l'activité CDMO a diminué de 13,3 % à 116,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients autres que Sanofi a diminué de 12,7 %, en raison de la suspension temporaire de la production à Brindisi qui a affecté un contrat en phase commerciale. La performance du premier semestre 2024 a également été pénalisée par la diminution de deux importants contrats historiques en phase commerciale (environ (10) million d'euros), qui a plus que neutralisé la hausse du chiffre d'affaires provenant de nouveaux contrats. En excluant l'impact de Brindisi, les ventes totales du CDMO aux autres clients auraient enregistré une croissance de +1,8 %, avec une augmentation du chiffre d'affaires provenant de projets en phase précoce.

Le chiffre d'affaires réalisé avec Sanofi a diminué de 14,2%, sur la base d'une solide performance au premier semestre 2023, qui avait été stimulée par la reconstitution des stocks de Pristinamycin, un anti-infectieux produit exclusivement pour Sanofi à Elbeuf. Les ventes du premier semestre 2024 ont bénéficié de la montée en puissance d'un contrat en phase commerciale dans les grosses molécules.

Tout au long du semestre, 14 nouveaux contrats CDMO ont été signés, et huit projets ont été finalisés, dont deux en phase avancée avec Sanofi, et deux projets ont été mis en pause.

<sup>1</sup> Impact attendu pour 2024 : 38 millions d'euros (conventions règlementées approuvées à l'Assemblée Générale du 22 mai).

<sup>2</sup> Buserelin est une grosse molécule utilisée principalement dans le traitement du cancer de la prostate et de l'endométriose.

## Chiffre d'affaires par catégorie de produits

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023	Variation
Grosses molécules	58,8	35,0	67,9 %
Molécules hautement actives	47,1	43,7	7,8 %
Molécules biochimiques issues de la fermentation	43,7	85,5	(48,8 %)
Molécules de synthèse chimique complexe	299,1	332,4	(10,0 %)
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>448,7</b>	<b>496,6</b>	<b>(9,6 %)</b>

Le chiffre d'affaires des grosses molécules a augmenté de 67,9 % pour s'établir à 58,8 millions d'euros, porté par le déstockage de Buserelin et la montée en puissance d'un contrat en phase commerciale dans les grosses molécules avec Sanofi

Les ventes de molécules hautement actives ont augmenté de 7,8 % à 47,1 millions d'euros, avec une base de comparaison favorable, le premier semestre 2023 ayant été impacté par la suspension de la production de prostaglandines.

Les ventes de molécules biochimiques issues de la fermentation ont diminué de 48,8 % pour atteindre 43,7 millions d'euros. Alors que la performance du premier semestre 2023 avait été tirée par la reconstitution des stocks de Pristinamycine, le premier semestre 2024 a été impacté par la suspension temporaire de la production d'API à Brindisi.

Le chiffre d'affaires des molécules de synthèse chimique complexe a enregistré une baisse de 10 % pour atteindre 299,1 millions d'euros, principalement impacté par la baisse des volumes provenant de Sanofi.

### 1.2.1 Analyse du compte de résultat du Groupe

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	448,7	496,6
Autres revenus	2,2	1,9
Coût des ventes	(352,9)	(401,4)
<b>Marge brute</b>	<b>98,0</b>	<b>97,0</b>
<b>Marge brute (en % du chiffre d'affaires)</b>	<b>21,8 %</b>	<b>19,5 %</b>
Frais commerciaux et de distribution	(18,7)	(21,3)
Frais de recherche et développement	(13,9)	(13,3)
Frais administratifs et généraux	(46,6)	(42,8)
Autres produits et charges opérationnels	1,3	0,7
Dépréciations des actifs	(3,9)	—
Coûts de restructuration et assimilés	(49,7)	(4,3)
Autres gains et pertes, litiges	—	—
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(33,4)</b>	<b>16,0</b>
<b>Résultat opérationnel (en % du chiffre d'affaires)</b>	<b>(7,5 %)</b>	<b>3,2 %</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(3,3)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(41,5)</b>	<b>12,6</b>
<b>Résultat avant impôts (en % du chiffre d'affaires)</b>	<b>(9,3 %)</b>	<b>2,5 %</b>
Charges d'impôt sur le résultat	6,7	50,1
<b>Taux d'imposition effectif – ETR (en %)</b>	<b>(16,1 %)</b>	<b>396,7 %</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé (en % du chiffre d'affaires)</b>	<b>(7,8 %)</b>	<b>12,6 %</b>

### Marge brute

La marge brute s'est établie à 98,0 millions d'euros contre 97,0 millions d'euros au premier semestre 2023, avec une hausse de 231 points de base à 21,8%. L'effet exceptionnel du déstockage de Buserelin, l'impact positif des prix et du mix produit, la baisse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que l'amélioration de la performance industrielle ont plus que compensé l'absorption défavorable des coûts fixes, due à la vente au premier semestre 2024

de produits fabriqués au cours des 18 derniers mois lorsque l'inflation était à son plus haut niveau.

### Charges opérationnelles

Les frais commerciaux et de distribution s'élèvent à 18,7 millions d'euros au S1 2024, contre 21,3 millions d'euros au S1 2023. Les frais de recherche et développement du S1 2024 s'établissent à 13,9 millions d'euros, contre 13,3 millions d'euros au S1 2023. Les frais administratifs et généraux s'élèvent à 46,6 millions d'euros au S1 2024, contre 42,8 millions

d'euros au S1 2023.

## Coûts de restructuration et assimilés

Les 49,7 millions d'euros de coûts de restructuration et assimilés comprennent 47,2 millions d'euros d'éléments exceptionnels.

## Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à (33,4) million d'euros, contre 16,0 millions d'euros au premier semestre 2023.

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 1,3 million d'euros au S1 2024.

## Résultat financier

Le résultat financier s'est établi à (8,1) millions d'euros, contre (3,3) million d'euros au premier semestre 2023, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt et du tirage complet du Crédit RCF.

## Indicateurs clés de performance

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>448,7</b>	<b>496,6</b>
<b>Marge brute</b>	<b>98,0</b>	<b>97,0</b>
en % du chiffre d'affaires	21,8 %	19,5 %
<b>EBITDA</b>	<b>(1,4)</b>	<b>52,1</b>
en % du chiffre d'affaires	(0,3)%	10,5 %
<b>Core EBITDA</b>	<b>47,6</b>	<b>62,5</b>
en % du chiffre d'affaires	10,6 %	12,6 %
<b>Résultat net</b>	<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
<b>BNPA (en euros)</b>	<b>(0,37)</b>	<b>0,67</b>
<b>Free Cash Flow avant financement</b>	<b>10,0</b>	<b>(111,2)</b>
<b>Dette financière</b>	<b>(170,2)</b>	<b>(171,0)</b>
<b>Dette Financière/Core EBITDA (IFRS 16 retraité)</b>	<b>2,38x</b>	<b>1,35x</b>

## EBITDA et Core EBITDA

L'EBITDA s'est établi à (1,4) million d'euros contre 52,1 millions d'euros au S1 2023. Les 49,0 millions d'euros d'éléments non-récurrents comprennent 47,2 millions d'euros d'éléments exceptionnels, dont :

- 33,8 millions d'euros de coûts d'inactivité<sup>3</sup> liés à l'exécution du plan FOCUS-27, y compris la rationalisation progressive de deux ateliers à Francfort à partir du premier semestre 2024 et la réduction des stocks à Vertolaye ;
- 9,0 millions d'euros de coûts internes et externes liés à la transformation de l'entreprise ;
- 4,4 millions d'euros de dépenses liées au personnel, y compris les plans de départ.

Le Core EBITDA s'est établi à 47,6 millions d'euros, en baisse de 23,8% par rapport aux 62,5 millions

## Impôt sur le résultat

L'impôt s'est établi à 6,7 millions d'euros, contre 50,1 millions d'euros au S1 2023. L'impôt sur le revenu du premier semestre 2023 comprenait un revenu d'impôt différé de 46,8 millions d'euros lié à la réévaluation des actifs hongrois d'EUROAPI.

## Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net s'est élevé à (34,8) millions d'euros au premier semestre 2024, contre 62,8 millions d'euros au premier semestre 2023.

d'euros du premier semestre 2023. La marge de Core EBITDA était de 10,6% au premier semestre 2024, contre 12,6% au premier semestre 2023, négativement impactée par :

- une absorption des coûts fixes défavorable (-5,5 pts) ;
- la hausse des charges d'exploitation (-2,9 pts) liée principalement à la transformation et à la réorganisation de l'entreprise ;
- d'autres impacts sur la marge brute (-1,9 pts) ainsi que le site de Brindisi, incluant l'impact de la suspension de production (-0,3 pts).

Ces éléments négatifs ont été partiellement compensés l'impact positif des prix et du mix produit (+3,0 pts), l'effet exceptionnel du déstockage de Buserelin (+2,1 pts), l'amélioration de la performance

<sup>3</sup> Sous-activité liée à l'exécution du plan FOCUS-27



opérationnelle (+2,4 pts) et la baisse des prix de l'énergie et des matières premières (+1,2 pts).

## 1.2.2 Analyse des flux de trésorerie du Groupe

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>71,2</b>	<b>(38,2)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(61,3)</b>	<b>(73,1)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>238,8</b>	<b>93,2</b>
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,5)	0,6
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>248,3</b>	<b>(17,5)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>34,5</b>	<b>74,5</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>282,8</b>	<b>57,0</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 282,8 millions d'euros au 30 juin 2024. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux états financiers.

### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	32,0	36,1
Charges d'impôt sur le résultat	(6,7)	(50,1)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts	14,7	8,2
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>5,1</b>	<b>56,9</b>
(Augmentation)/diminution des stocks	4,1	(66,0)
(Augmentation)/diminution des créances clients et comptes rattachés	40,0	30,1
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(16,3)	(49,0)
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants	38,3	(10,3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>71,2</b>	<b>(38,2)</b>

La marge brute d'autofinancement a diminué de 51,8 millions d'euros au premier semestre 2024, en ligne avec la baisse de l'EBITDA ((1,4) millions d'euros au S1 2024, contre 52,1 millions d'euros au S1 2023).

La baisse du fonds de roulement est principalement due à :

- une diminution des stocks par rapport au premier semestre 2023 ;
- une diminution des créances clients et comptes rattachés qui s'explique par l'amélioration de la gestion des encaissements, avec un DSO ramené à 43 contre 56 en décembre 2023 et 70 au S1 2023 ;

- la variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants, qui comprend une variation de 27 millions d'euros lié au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont en baisse (16,3) millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe se sont élevés à 71,2 millions d'euros au titre du premier semestre 2024, contre (38,2) million d'euros au premier semestre 2023.

## Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023:

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(61,3)	(73,1)
Variation nette des autres actifs non courants	—	0,0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(61,3)</b>	<b>(73,1)</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, qui s'élèvent à 61,3 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 73,1 millions d'euros (dont 69,3 millions d'euros d'investissements industriels) au 30 juin 2023. 56% des investissements industriels réalisés au cours du premier semestre 2024 ont été consacrés à des projets de croissance, incluant l'augmentation des capacités pour les peptides et oligonucléotides, la vitamine B12 et les prostaglandines.

## Flux de trésorerie liés aux activités de financement

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Augmentations de capital	—	0,0
Dividendes versés aux actionnaires	0,0	0,0
Remboursement des passifs locatifs	(2,7)	(4,6)
Variation nette des emprunts à moins d'un an	246,0	100,0
Charges financières payées	(4,1)	(2,0)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues	0,0	(0,2)
Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement <sup>(a)</sup>	(0,3)	0,0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>238,8</b>	<b>93,2</b>

(a) En 2023, il correspond aux flux de trésorerie liés au compte courant avec l'entité contrôlante jusqu'à la date d'effet de la scission. À cette date, Sanofi l'avait remboursé en totalité.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement du Groupe s'élèvent à 238,8 millions d'euros au premier semestre 2024, contre 93,2 million d'euros au premier semestre 2023.

Les principaux flux de trésorerie liés au financement au cours de la période résultent principalement du tirage des 246 millions d'euros restants sur le crédit renouvelable RCF.

## Dettes financières

(en millions d'euros)	juin 30, 2024
<b>Trésorerie/(dette) nette - décembre 2023</b>	<b>(171,0)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>71,2</b>
<b>Dont variation du fonds de roulement opérationnel</b>	<b>66,1</b>
(Augmentation)/diminution des stocks	4,1
(Augmentation)/diminution des créances clients	40,0
Augmentation/(diminution) des dettes clients	(16,2)
Autres actifs et passifs courants	38,3
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(61,3)</b>
Dont acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (CAPEX)	(61,3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(8,3)</b>
<b>Effets de change</b>	<b>(0,9)</b>
<b>Trésorerie/(dette) nette - juin 2024</b>	<b>(170,2)</b>

Le ratio dette nette/EBITDA retraité selon l'IFRS 16 était de 2,38x, en dessous de la clause restrictive du Contrat de financement (RCF) de 4,0x.

## 1.3 Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées du Groupe sont définies dans la section 2.4 "Transactions avec des parties liées" et dans la note 10.6 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 du Document d'Enregistrement Universel de 2023 approuvé par l'AMF le 5 avril 2024, sous le numéro d'approbation 24-0259.

La note 10.4 des états financiers semestriels consolidés condensés fournit une description des principales transactions et des principaux soldes avec les parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2024.

## 1.4 Perspectives

### 1.4.1 Perspectives à moyen terme

EUROAPI a suspendu ses perspectives à moyen terme suite au lancement de la revue stratégique le 9 octobre 2023.

Pour plus d'information, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2023.

### 1.4.2 Perspectives 2024

#### Perspectives 2024 confirmées

- Diminution du chiffre d'affaires 2024 comprise entre -8 % et -11 % par rapport à 2023 sur une base comparable, avec une performance au second semestre légèrement supérieure à celle du premier semestre en raison d'un effet de phasing dans le CDMO ;
- Un objectif de marge de Core EBITDA attendu entre 4 % et 7 %. L'impact positif au premier semestre de la révision des clauses contractuelles avec Sanofi sera plus faible sur le deuxième semestre.

## 1.5 Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours des six prochains mois restent essentiellement similaires à ceux présentés à la section 3.2 "Facteurs de risque" du Document d'Enregistrement Universel 2023, approuvé par l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro 24-0259.

Un ou plusieurs de ces risques, ainsi que d'autres que nous n'aurions pas encore identifiés, pourraient se concrétiser au cours du second semestre 2024.

Pour plus d'information, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2023, page 112..



# 2

## 2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2024	14
État consolidé de la situation financière	14
Compte de résultat consolidé	15
État consolidé du résultat global	16
Tableau des flux de trésorerie consolidé	17
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	18
Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2024	19
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	48
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	49

## 2.1 États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2024

### État consolidé de la situation financière

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	31 décembre 2023
Goodwill	5.1	4,6	4,6
Immobilisations corporelles	5.2/5.5	469,1	468,9
Droits d'utilisation	5.3/5.5	35,2	37,2
Immobilisations incorporelles	5.4/5.5	38,9	34,2
Autres actifs non courants	5.6	6,7	9,0
Actifs d'impôts différés	7	85,7	79,2
<b>Actifs non courants</b>		<b>640,2</b>	<b>633,1</b>
Stocks	5.7	638,7	644,8
Clients et comptes rattachés	5.8	176,7	216,3
Autres actifs courants	5.9	57,5	83,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.17	282,8	34,5
<b>Actifs courants</b>		<b>1 155,8</b>	<b>979,3</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1 795,9</b>	<b>1 612,4</b>
Capitaux propres – part du Groupe		889,5	927,7
Capitaux propres – part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5.11</b>	<b>889,5</b>	<b>927,7</b>
Passifs locatifs non courants	5.12	14,5	15,5
Provisions	5.13	155,3	158,6
Autres passifs non courants		—	—
Passifs d'impôts différés	7	0,8	1,6
<b>Passifs non courants</b>		<b>170,6</b>	<b>175,8</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	143,6	159,6
Autres passifs courants	5.15	135,1	139,3
Passifs locatifs courants	5.12	4,3	4,6
Dettes à court terme et autres passifs financiers	5.17	452,8	205,4
<b>Passifs courants</b>		<b>735,9</b>	<b>508,9</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>1 795,9</b>	<b>1 612,4</b>

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	6.1	448,7	496,6
Autres revenus	6.1	2,2	1,9
Coût des ventes		(352,9)	(401,4)
<b>Marge brute</b>		<b>98,0</b>	<b>97,0</b>
Frais commerciaux et de distribution		(18,7)	(21,3)
Frais de recherche et développement		(13,9)	(13,3)
Frais administratifs et généraux		(46,6)	(42,8)
Autres produits et charges opérationnels	6.3	1,3	0,7
Dépréciation des actifs	5	(3,9)	—
Coûts de restructuration et assimilés	6.4	(49,7)	(4,3)
Autres gains et pertes, litiges		—	—
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(33,4)</b>	<b>16,0</b>
Charges financières	6.5	(11,2)	(5,3)
Produits financiers	6.5	3,1	1,9
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(41,5)</b>	<b>12,6</b>
Charges d'impôt sur le résultat	7	6,7	50,1
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
Part du Groupe		(34,8)	62,8
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	5.11.3	94,3	93,9
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	5.11.3	95,9	95,5
Résultat de base part du Groupe par action (en euros)		(0,37)	0,67
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros) <sup>(a)</sup>		(0,37)	0,66

(a) Le résultat dilué par action est présenté, pour les périodes enregistrant une perte nette, comme équivalent au résultat de base par action.

## État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
<i>Part du Groupe</i>		(34,8)	62,8
<i>Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>		—	—
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Gains/(pertes) actuariels		4,8	—
Effets d'impôts		(1,5)	—
<b>Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)</b>		<b>3,3</b>	<b>—</b>
Différences de conversion <sup>(a)</sup>		(8,4)	16,5
<b>Sous-total des éléments susceptibles de faire l'objet d'un reclassement ultérieur en résultat (B)</b>		<b>(8,4)</b>	<b>16,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)</b>		<b>(5,1)</b>	<b>16,5</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(39,9)</b>	<b>79,2</b>
<i>Part du Groupe</i>		(39,9)	79,2
<i>Part attribuable aux intérêts non contrôlants</i>		—	—

(a) L'impact négatif de 8,4 millions d'euros figurant dans les différences de conversion concerne principalement la Hongrie.



## Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>		<b>(34,8)</b>	<b>62,8</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des droits d'utilisation	5.2 à 5.4	32,0	36,1
Charges d'impôt sur le résultat		(6,7)	(50,1)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts <sup>(a)</sup>		14,7	8,2
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>5,1</b>	<b>56,9</b>
(Augmentation)/diminution des stocks		4,1	(66,0)
(Augmentation)/diminution des créances clients et comptes rattachés		40,0	30,1
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(16,3)	(49,0)
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants <sup>(b)</sup>		38,3	(10,3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>71,2</b>	<b>(38,2)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(c)</sup>		(61,3)	(73,1)
Acquisitions de titres consolidés et de participations dans des sociétés mises en équivalence		—	—
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et d'autres actifs non courants, nets d'impôts		—	—
Variation nette des autres actifs non courants		—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(61,3)</b>	<b>(73,1)</b>
Augmentations de capital	5.11.1	—	—
Dividendes versés aux actionnaires		—	—
Remboursement des passifs locatifs	5,1	(2,7)	(4,6)
Variation nette des emprunts à moins d'un an	5.17	246,0	100,0
Charges financières payées <sup>(d)</sup>		(4,1)	(2,0)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues	5.11.2	—	(0,2)
Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement		(0,3)	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>238,8</b>	<b>93,2</b>
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(0,5)	0,6
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>248,3</b>	<b>(17,5)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>34,5</b>	<b>74,5</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>282,8</b>	<b>57,0</b>

(a) Au premier semestre 2024, ce poste comprend les variations des provisions et la désactualisation pour 8,4 millions d'euros, l'impact du coût de la dette financière pour 5,8 millions d'euros et des charges au titre des rémunérations fondées sur des actions pour 1,7 millions d'euros (voir note 5.11.5). Au premier semestre 2023, ce poste comprend principalement les variations des provisions et la désactualisation pour 1 million d'euros, des gains et pertes de change latents pour 2,4 millions d'euros et des charges au titre des rémunérations fondées sur des actions pour 5,1 millions d'euros.

(b) Au premier semestre 2024, cette ligne comprend 0,2 millions d'euros d'impôts sur le résultat payés et la variation, durant la période, des montants de TVA récupérable à recevoir pour 27,5 millions d'euros, principalement lié à des remboursements de TVA en France et en Allemagne. Au premier semestre 2023, cette ligne comprend 14,6 millions d'euros d'impôts sur le résultat payés et la variation, durant la période, des montants de TVA récupérable à recevoir pour 8,3 millions d'euros.

(c) Ce poste comprend l'acquisition réalisée au cours de l'exercice (voir notes 5.1 et 5.3) et la variation, durant la période, des montants à payer au titre des acquisitions d'actifs non courants (dépenses d'investissement) pour un montant de 23,9 millions d'euros (voir note 5.15).

(d) Les charges financières payées comprennent les intérêts sur les dettes (pour 7,2 millions d'euros) et les produits des placements overnight (pour 3 millions d'euros).

## Tableau de variation des capitaux propres consolidé

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>	<b>94,6</b>	<b>1 862,3</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(844,0)</b>	<b>1 110,2</b>	—	<b>1 110,2</b>
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	16,5	—	16,5	—	16,5
Résultat net de la période	—	—	—	—	62,8	62,8	—	62,8
<b>Résultat global au titre de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16,5</b>	<b>62,8</b>	<b>79,2</b>	—	<b>79,2</b>
Augmentations de capital	0,5	(0,5)	—	—	—	—	—	—
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2022	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunérations fondées sur des actions	—	—	—	—	4,0	4,0	—	4,0
Actions autodétenues	—	—	(0,2)	—	(0,3)	(0,5)	—	(0,5)
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>95,1</b>	<b>1 861,8</b>	<b>(1,5)</b>	<b>15,1</b>	<b>(777,4)</b>	<b>1 193,0</b>	—	<b>1 193,0</b>

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	<b>95,1</b>	<b>1 861,8</b>	<b>(1,9)</b>	<b>6,7</b>	<b>(1 033,9)</b>	<b>927,7</b>	—	<b>927,7</b>
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	(8,4)	3,3	(5,1)	—	(5,1)
Résultat net de la période	—	—	—	—	(34,8)	(34,8)	—	(34,8)
<b>Résultat global au titre de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(31,5)</b>	<b>(39,9)</b>	—	<b>(39,9)</b>
Augmentations de capital <sup>(a)</sup>	0,5	(0,5)	—	—	—	—	—	—
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2023	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunérations fondées sur des actions <sup>(b)</sup>	—	—	—	—	1,7	1,7	—	1,7
Actions autodétenues	—	—	0,0	—	—	0,0	—	0,0
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>95,6</b>	<b>1 861,3</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(1 063,7)</b>	<b>889,5</b>	—	<b>889,5</b>

(a) La note 5.11 présente l'augmentation de capital.

(b) La note 5.11 présente les principaux impacts présentés au poste « Rémunérations fondées sur des actions ».

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2024

Note 1.	Introduction	20		
Note 2.	Base de préparation des états financiers semestriels consolidés condensés et principes comptables	20	Note 6.	Notes sur le compte de résultat
Note 3.	Informations significatives sur le premier semestre 2024	23	6.1	Chiffre d'affaires et autres revenus
3.1	Principales acquisitions de la période	23	6.2	Frais de personnel
3.2	Autres événements significatifs	23	6.3	Autres produits et charges opérationnels
Note 4.	Périmètre de consolidation	25	6.4	Coûts de restructuration et assimilés
Note 5.	Notes sur l'état de la situation financière	26	6.5	Résultat financier
5.2	Immobilisations corporelles	26	Note 7.	Impôts
5.3	Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	26	Note 8.	Informations sectorielles
5.4	Immobilisations incorporelles	27	8.1	Résultats sectoriels
5.5	Dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles	28	8.2	Informations supplémentaires
5.6	Autres actifs non courants	28	Note 9.	Exposition aux risques
5.7	Stocks	28	9.1	Risque de change
5.8	Clients et comptes rattachés	29	9.2	Risque de taux d'intérêt
5.9	Autres actifs courants	29	9.3	Risque de liquidité
5.10	Actifs et passifs sur contrats	29	9.4	Risque de crédit client
5.11	Capitaux propres	30	Note 10.	Autres informations
5.12	Passifs locatifs	32	10.1	Événements postérieurs à la clôture
5.13	Provisions à long terme	32	10.2	Engagements hors bilan
5.14	Fournisseurs et comptes rattachés	33	10.3	Litiges et arbitrages
5.15	Autres passifs courants	33	10.4	Parties liées
5.16	Instruments financiers dérivés	33	10.5	Périmètre de consolidation
5.17	Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie	34		

## Note 1. Introduction

EUROAPI et ses filiales (ci-après collectivement dénommées « EUROAPI », « le Groupe » ou « la Société »), constituent un acteur de premier plan sur le marché des ingrédients pharmaceutiques actifs (API).

Le Groupe compte (i) six sites industriels présents dans cinq pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Hongrie) spécialisés dans la production d'API ; (ii) plusieurs plateformes de développement dont les deux principales sont hébergées sur ses sites hongrois et allemand ; (iii) un réseau commercial chargé de distribuer et commercialiser dans le monde un portefeuille de près

de 200 API à travers ses activités API Solutions et CDMO ; et (iv) des équipes de développement et de gestion des affaires responsables de ces activités au sein d'EUROAPI.

Les actions d'EUROAPI sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : EAPI).

Les états financiers consolidés condensés d'EUROAPI pour le semestre clos le 30 juin 2024 ont été approuvés par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juillet 2024.

## Note 2. Base de préparation des états financiers semestriels consolidés condensés et principes comptables

Conformément au règlement (CE) 1606/2002 du 19 juillet 2002, modifié par le règlement (CE) 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers semestriels consolidés sont présentés selon le référentiel comptable international (IFRS) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2024 peut être consulté sur le site internet suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation des IFRS (IFRS-IC).

Les états financiers semestriels consolidés, présentés ci-dessous sous forme condensée, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Toutes les informations et notes comprises dans un jeu complet d'états financiers annuels n'y figurent pas. Ils doivent donc être consultés conjointement aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les méthodes comptables appliquées, effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sont identiques à celles utilisées lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sauf indication contraire, les montants présentés dans les états financiers semestriels consolidés sont exprimés en millions d'euros.

### Nouvelles normes et interprétations et nouveaux amendements

#### Nouvelles normes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :

- amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – « Classement courant / non courant des passifs » et « Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipés ("covenants") » (publiés le 23 janvier 2020 et le 31 octobre 2022) ;
- amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail » (publiés le 22 septembre 2022) ;
- amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir : Accords de financements de fournisseurs » (publiés le 25 mai 2023) ;

Ces nouveaux amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.



## Nouveaux textes publiés par l'IASB et applicables au plus tôt à partir de 2025 :

Normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tôt à partir de 2025 :

- amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité » (publiés le 15 août 2023 mais n'ayant pas encore été adoptés) ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : « Classement et évaluation des instruments financiers » (publiés le 30 mai 2024 mais n'ayant pas encore été adoptés) ;
- IFRS 19: Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (publiée le 9 mai 2024 mais n'ayant pas encore été adoptée) ;
- IFRS 18: Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publiée le 9 avril 2024 mais n'ayant pas encore été adoptée)

Ces amendements n'ont pas été appliqués par anticipation par EUROAPI.

## Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des états financiers, portent en particulier sur :

- le niveau et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant des contrats de prestations de services industriels CDMO (*Contract Development and Manufacturing Organization*) conclus avec les clients (voir note 6.1) ;
- l'estimation des contreparties variables (voir note 6.1) ;
- la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (voir note 5.5) ;
- la valeur comptable des stocks et les montants des

provisions pour dépréciation et destruction associés (voir note 5.7) ;

- l'évaluation des actifs et des passifs des engagements de retraites (voir note 5.13) ;
- le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés (voir note 7) ; et
- le montant des provisions pour risques (voir note 5.13) y compris celles pour risques environnementaux et celles liées au plan FOCUS-27.

## Instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments dérivés sont présentés dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Juste valeur des instruments financiers

En application des normes IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument. Cette hiérarchie comporte les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données critiques sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données critiques ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises au titre d'IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation des instruments financiers.

Note	Instrument financier	Principe d'évaluation	Niveau de la juste valeur	Technique de valorisation	Principes de détermination de la juste valeur	
					Modèle de valorisation	Données de marché
	Prêts, avances et autres créances et dettes à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances et dettes à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.	
5.8/5.14	Créances clients et dettes fournisseurs	Coût amorti	N/A	N/A	Les créances clients et dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, correspondant dans la plupart des cas à leur valeur nominale, puis au coût amorti.	
5.13	Actifs financiers à la juste valeur (adossés à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché.	
5.12/5.17	Passifs locatifs et dette financière	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes aux états financiers consolidés. Le passif au titre des paiements de loyers futurs est actualisé à l'aide du taux d'emprunt marginal.	
5.16	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	<1 an : Mark-to-Market

## Saisonnalité

Les activités d'EUROAPI ne présentent pas de variations saisonnières significatives. Il convient toutefois de noter que le cycle de production d'une grande partie des API est supérieur à six mois.

Les accords CDMO, exécutés au cours d'une période moyenne de 18 à 24 mois, peuvent commencer à générer des revenus six mois environ après l'obtention du contrat.

## Effets du changement climatique

Les risques liés au changement climatique tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par EUROAPI en matière de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers.

## Note 3. Informations significatives sur le premier semestre 2024

### 3.1 Principales acquisitions de la période

Néant.

### 3.2 Autres événements significatifs

#### Changement de gouvernance

- Le 28 février 2024, le Conseil d'Administration d'EUROAPI a nommé Ludwig de Mot Directeur Général.
- Le resserrement du Comité exécutif autour des fonctions opérationnelles a conduit à la nomination de Guillaume Rosso au poste de Directeur Commercial le 9 avril 2024.
- Le 13 mai 2024, EUROAPI a annoncé la nomination de Evelyne Nguyen au poste de Directrice Financière.

#### Lancement du programme FOCUS-27

Le 28 février 2024, EUROAPI a lancé FOCUS-27, un programme complet sur quatre ans pour améliorer sa compétitivité et libérer son potentiel de croissance durable et rentable. D'ici fin 2027, FOCUS-27 devrait générer entre 75 et 80 millions d'euros de Core EBITDA supplémentaire par an. La feuille de route opérationnelle et le financement du projet ont été détaillés le 26 juin 2024.

FOCUS-27 repose sur quatre piliers:

- un portefeuille optimisé d'API à forte valeur ajoutée recentré sur les produits rentables hautement différenciés, parmi lesquels les peptides et oligonucléotides, les prostaglandines, les corticostéroïdes, les hormones, la vitamine B12, et les opiacés. 13 APIs seront arrêtés entre 2026 et 2027. Ces APIs représentaient environ 80 millions d'euros de chiffre d'affaires et pesaient environ -15 millions d'euros sur la marge brute en 2023.
- une offre CDMO centrée sur les petites molécules complexes et les "tides" en phase avancées et à forte valeur ajoutée, soutenue par des plateformes technologiques uniques.
- une empreinte industrielle rationalisée avec quatre sites de production (Elbeuf, Vertolaye, Budapest et Francfort), le désinvestissement prévu des sites de production de Haverhill et Brindisi avant la fin du plan, et entre 300 et 400 millions d'euros d'investissement tout au long du plan.
- une organisation resserrée soutenant un modèle opérationnel plus efficace et plus simple. Cette transformation organisationnelle réduira les effectifs d'environ 550 personnes dans toutes les fonctions d'ici à 2027 (hors Brindisi et Haverhill).

Les coûts de restructuration liés au programme FOCUS-27 sont estimés entre 110 et 120 millions d'euros (hors coûts de sous-activité) entre 2024 et 2027 (excluant les coûts potentiels du désinvestissement de Haverhill et de Brindisi), dont 4,4 millions d'euros ont déjà été reconnus au 30 juin 2024 (voir Note 6.4).

Le Groupe supporte également d'autres coûts liés à l'exécution du plan FOCUS-27, classés dans les coûts de restructuration et assimilés et retraités du Core EBITDA (voir Note 6.4) :

- des coûts de transformation externes et internes s'élevant à 9,0 millions d'euros au 30 juin 2024 correspondant aux dépenses en lien avec la mise en place du plan FOCUS-27, et
- des coûts de sous-activité : le Groupe apprécie à chaque période la sous-activité éventuelle liée aux variations d'activités de ses lignes de production, et comptabilise en charge de la période les frais fixes non affectés à la valeur des stocks. En 2024, le lancement du programme FOCUS-27 a impliqué un profond impact de réorganisation de la production conduisant à la réduction progressive de l'activité de certains ateliers (notamment à Francfort), de se concentrer sur des API différenciés et rentables (adaptation de certains ateliers et désinvestissement prévu des sites de production de Brindisi et Haverhill), et de réduire le niveau des stocks (notamment à Vertolaye) via l'arrêt de lignes de production. Ces coûts non alloués au stocks dépendant d'un programme volontaire mis en place par le Groupe ont été comptabilisés en charge de période et classés comme un élément du programme FOCUS-27 en coûts de restructuration et assimilés afin de mieux apprécier l'étendue de celui-ci sur la performance de la période. Les coûts de sous-activité correspondants s'élèvent à 36,3 millions d'euros au 30 juin 2024.

#### FOCUS-27: financement à court et moyen termes

Les états financiers sont préparés sur la base d'une continuité d'exploitation étayée par l'analyse suivante menée par le Groupe :

- Selon les prévisions de trésorerie établies par le Groupe, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles au 30 juin 2024, s'élevant à 282,8 millions d'euros et incluant 451 millions d'euros de tirages sur le Contrat de Crédit RCF (entièrement tiré), sont suffisants pour financer les activités d'EUROAPI au cours des douze prochains mois,

- Le Groupe n'anticipe aucun manquement à ses obligations inclus dans l'accord du Contrat de Crédit RCF (décrit dans la Note 9.3) au cours des douze prochains mois, y compris le ratio d'endettement.

En outre, EUROAPI a lancé différentes actions de financement à court et à long terme :

- Le 26 juin 2024, EUROAPI a annoncé un accord de principe avec Sanofi sur un investissement de 200 millions d'euros par le biais d'une obligation Hybride Subordonnée à Durée indéterminée, à l'issue des discussions avec les banques pour amender et étendre la durée du Contrat de Crédit RCF de 451 millions d'euros signé en 2022. Les discussions sont à un stade avancé.
- Sanofi a également accepté de réserver une capacité minimale disponible pour certains produits fabriqués par EUROAPI via un paiement de 54 millions d'euros au cours du plan.
- De plus, EUROAPI a annoncé un plan de réduction des stocks afin d'améliorer le besoin en fonds de roulement total d'environ 140 millions d'euros entre 2024 et 2027.

### Modification des conditions contractuelles signées avec Sanofi

Le 28 février 2024, EUROAPI a annoncé une série de série d'améliorations au Contrat global de fabrication et d'approvisionnement signé en octobre 2021 avec Sanofi, incluant: (i) l'annulation de la clause de performance mutuelle, (ii) l'augmentation des prix de six API sélectionnés, (iii) l'évolution de la clause de répercussion de l'évolution des prix des matières premières principales et des solvants, avec compensation totale par Sanofi en cas d'augmentation des prix supérieure à 20 %, (iv) le resserrement du corridor prix-volume, un mécanisme de compensation annuelle protégeant les deux parties de la fluctuation annuelle du chiffre d'affaires, et (v) la réduction des délais de paiement.

EUROAPI et Sanofi ont également conclu un protocole d'accord le 28 février 2024, comprenant les principales dispositions suivantes : (i) mécanisme de compensation en cas de baisse substantielle de la demande du marché des volumes d'un API, (ii) achat par Sanofi des principes actifs restants et du stock d'intermédiaires d'un principe actif spécifique, (iii) paiement par Sanofi d'une somme forfaitaire pendant la durée du GMSA pour un projet d'extension de capacité, et (iv) paiement par Sanofi de montants incitatifs pour la qualification d'investissements dédiés à la fabrication d'un principe pharmaceutique actif ("API") pour Sanofi et pour la fabrication et le transfert de technologie de certains principes actifs fabriqués par Sanofi vers des sites d'Euroapi.

Les principaux impacts comptables de ces accords au premier semestre 2024 sont détaillés dans la note 10.4.

### Lock-up prolongé jusqu'en décembre 2025 pour Sanofi et EPIC BpiFrance

Le 28 février 2024, EUROAPI a annoncé que Sanofi et EPIC BpiFrance avait prolongé la durée de période de conservation de leurs participations jusqu'en décembre 2025.

### Suspension temporaire de la production d'API sur le site de Brindisi en Italie

Le 14 mars 2024, EUROAPI a suspendu la production de tous les APIs sur son site de Brindisi à la suite de l'identification de défaillances du contrôle qualité au cours d'un audit interne. Le 26 juin 2024, la société a annoncé que les enquêtes lancées à son initiative ont confirmé l'existence de manquements au niveau local. Grâce au plan de remédiation efficace et fiable déployé par le site et aux résultats de l'inspection du site par les autorités sanitaires italiennes (AIFA), les livraisons et la production d'API devraient reprendre au cours du troisième trimestre 2024. Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts, notamment une réclamation client reçue et n'a pas enregistré de provision sur la base des informations disponibles à date et de l'évaluation du risque.



## Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)

Le 6 juin 2024, EUROAPI a reçu la notification officielle de la Commission européenne selon laquelle l'entreprise fait partie des 13 sélectionnées pour se partager jusqu'à 1 milliard d'euros de financement public, dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen commun (PIIEC) consacré au secteur pharmaceutique, appelé "Med4Cure".

## Paiements fondés sur les actions EUROAPI

Le 22 mai 2024, le Conseil d'administration a octroyé plusieurs nouveaux plans d'options d'achat d'actions, d'actions de performance et d'actions gratuites. Des informations détaillées concernant les termes et conditions de ces plans et les impacts financiers sur les états financiers consolidés sont présentés dans la Note 5.11.

## Augmentation de capital

Par décision du 3 juin 2024, le conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital résultant de l'attribution définitive d'actions gratuites à ses salariés pour un montant total de 536 093 €.

## Note 4. Périmètre de consolidation

Toutes les entités du périmètre d'EUROAPI sont entièrement consolidées. Aucun changement n'a été apporté au périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2024.

## Note 5. Notes sur l'état de la situation financière

### 5.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Comme indiqué à la note 3 des comptes consolidés 2023, le montant du *goodwill* déterminé provisoirement et comptabilisé lors de l'acquisition de BiancoGMP, intervenue le 21 novembre 2023, représente un montant total de 4,6 millions d'euros.

L'allocation du prix d'achat sera finalisée au prochain semestre.

### 5.2 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles détenues par EUROAPI s'élève à 469,1 millions d'euros au 30 juin 2024.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Dépréciations nettes des reprises	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts <sup>(a)</sup>	30 juin 2024
Terrains	16,3	—	—	—	—	0,3	—	16,6
Constructions	321,4	—	—	—	—	(1,5)	11,9	331,9
Matériel et outillage	1 628,9	(0,2)	—	—	(14,4)	(1,8)	36,1	1 648,6
Agencements, installations et autres	174,2	0,4	—	—	(0,2)	(0,3)	5,2	179,3
Immobilisations corporelles en cours	206,2	29,7	—	—	—	(1,2)	(54,0)	180,7
<b>Valeur brute</b>	<b>2 346,8</b>	<b>29,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>2 357,1</b>
Terrains	—	—	—	—	—	—	(0,5)	(0,5)
Constructions	(211,8)	—	(3,1)	—	—	0,9	(14,2)	(228,1)
Matériel et outillage	(1 527,9)	—	(14,2)	(1,4)	14,4	(0,6)	45,1	(1 484,5)
Agencements, installations et autres	(134,7)	—	(2,5)	(0,2)	0,2	—	(1,1)	(138,3)
Immobilisations corporelles en cours	(3,5)	—	—	(3,9)	—	—	(29,2)	(36,6)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(1 877,9)</b>	<b>—</b>	<b>(19,8)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>14,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>(1 888,0)</b>
Terrains	16,3	—	—	—	—	0,3	(0,5)	16,2
Constructions	109,6	—	(3,1)	—	—	(0,5)	(2,2)	103,7
Matériel et outillage	101,0	(0,2)	(14,2)	(1,4)	—	(2,3)	81,2	164,1
Agencements, installations et autres	39,4	0,4	(2,5)	(0,2)	—	(0,3)	4,1	40,9
Immobilisations corporelles en cours	202,7	29,7	—	(3,9)	—	(1,2)	(83,2)	144,1
<b>Valeur nette</b>	<b>468,9</b>	<b>29,9</b>	<b>(19,8)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>—</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>469,1</b>

(a) Les mouvements sur la colonne "Transferts" des amortissements et dépréciations sont principalement liés à la finalisation de l'allocation par catégorie des dépréciations comptabilisées dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2023.

### 5.3 Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation

#### Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation et passifs locatifs

Les contrats de location simples non résiliables attribués à EUROAPI comprennent principalement :

- les contrats de location d'espaces de bureaux et de bâtiments industriels ; et
- les contrats de location de véhicules.

Les actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation relatifs aux immobilisations corporelles prises en location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts	30 juin 2024
Terrains et constructions	50,6	—	—	—	(0,1)	0,1	50,6
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	8,8	1,5	—	—	—	—	10,3
<b>Valeur brute</b>	<b>59,4</b>	<b>1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,1</b>	<b>60,9</b>
Terrains et constructions	(17,6)	—	(2,2)	—	0,1	—	(19,8)
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(4,7)	—	(0,9)	—	—	(0,3)	(5,9)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(22,3)</b>	<b>—</b>	<b>(3,2)</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(25,7)</b>
Terrains et constructions	33,1	—	(2,2)	—	(0,1)	—	30,8
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	4,1	1,5	(0,9)	—	—	(0,3)	4,4
<b>Valeur nette</b>	<b>37,2</b>	<b>1,5</b>	<b>(3,2)</b>	<b>—</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>35,2</b>

Les charges locatives relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas comptabilisées selon IFRS 16. Les charges locatives enregistrées en 2024 à ce titre ne sont pas significatives.

L'échéancier du paiement des passifs locatifs est présenté en note 5.12.

## 5.4 Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles au premier semestre 2024 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Différences de conversion	Transferts	30 juin 2024
Logiciels et progiciels	51,9	5,2	—	(0,2)	1,5	58,4
Autres immobilisations incorporelles	5,9	2,2	—	—	(0,6)	7,5
Autres droits	1,3	—	—	—	—	1,3
<b>Valeur brute</b>	<b>59,1</b>	<b>7,4</b>	<b>—</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,8</b>	<b>67,2</b>
Logiciels et progiciels	(23,7)	—	(3,6)	0,1	0,1	(27,0)
Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—
Autres droits	(1,2)	—	—	—	(0,1)	(1,3)
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(24,9)</b>	<b>—</b>	<b>(3,6)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>(27,1)</b>
Logiciels et progiciels	28,2	5,2	(3,6)	—	1,6	31,4
Autres immobilisations incorporelles	5,9	2,2	—	—	(0,6)	7,5
Autres droits	0,1	—	—	—	(0,1)	—
<b>Valeur nette</b>	<b>34,2</b>	<b>7,4</b>	<b>(3,6)</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	<b>38,9</b>

Les frais liés au programme ELLA à Elbeuf (nouveau procédé pour améliorer la production de B12) et au projet Buprénorphine à Vertolaye (lancement d'un nouveau produit dans le cadre du programme d'extension de la gamme) ont été inscrits dans les immobilisations incorporelles résultant d'un projet de développement interne pour 6,9 millions d'euros, dont 2,2 millions d'euros reconnus au cours du premier semestre 2024.

## 5.5 Dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2024, EUROAPI a réalisé une revue de ses unités génératrices de trésorerie, afin d'identifier des indices internes et externes de perte de valeur, conformément aux principes comptables définis dans la note 5.5 des comptes consolidés 2023. Le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur excepté pour son UGT italienne en raison de la suspension temporaire de la production d'API à Brindisi.

Sur la base des derniers développements décrits en note 3.2 et des analyses du Groupe, cet événement n'a pas d'impact significatif sur la valeur recouvrable estimée au 31 décembre 2023 basée sur le plan FOCUS-27. Ainsi, en l'absence de nouveau plan stratégique, le Groupe a actualisé son test de dépréciation au 30 juin 2024 sur la base des hypothèses décrites dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés 2023. Ce test conduit à une dépréciation complémentaire de 3,4 millions d'euros, correspondant aux immobilisations corporelles acquises sur la période.

## 5.6 Autres actifs non courants

Le montant de 6,7 millions d'euros au 30 juin 2024 correspond principalement à 4 millions d'euros au titre de l'indemnisation des passifs environnementaux par Sanofi sur les sites non opérationnels, comme indiqué dans la note 10.4.

## 5.7 Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	97,1	(5,4)	91,7	104,6	(3,7)	100,9
En cours de fabrication	339,5	(8,8)	330,7	334,0	(7,7)	326,3
Produits finis	235,5	(19,1)	216,4	238,4	(20,8)	217,6
<b>Total</b>	<b>672,0</b>	<b>(33,3)</b>	<b>638,7</b>	<b>677,0</b>	<b>(32,2)</b>	<b>644,8</b>

Le montant total des stocks à fin juin 2024 s'élève à 672 millions d'euros, contre 702,1 millions d'euros à fin juin 2023, soit une baisse de 30,1 millions d'euros, liée principalement au programme de réduction des stocks tel que décrit en note 6.4.

## 5.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Valeur brute	180,2	220,3
Dépréciation	(3,5)	(4,1)
<b>Valeur comptable</b>	<b>176,7</b>	<b>216,3</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Clients et comptes rattachés – tiers	106,5	127,3
Clients et comptes rattachés – parties liées	70,1	89,0
<b>Valeur comptable</b>	<b>176,7</b>	<b>216,3</b>

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des créances clients échues en fonction de leur valeur brute :

(en millions d'euros)	Créances clients non échues - Valeur brute	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total des créances clients échues - Valeur brute
<b>30 juin 2024</b>	<b>169,8</b>	<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>10,3</b>
31 décembre 2023	197,5	12,9	4,0	1,3	1,9	2,8	22,9

## 5.9 Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs sur contrats <sup>(a)</sup>	—	0,6
Créances fiscales <sup>(b)</sup>	25,4	50,2
Autres créances <sup>(c)</sup>	13,7	17,2
Charges constatées d'avance	11,0	7,2
Autres actifs financiers courants <sup>(d)</sup>	7,4	8,4
<b>Total</b>	<b>57,5</b>	<b>83,7</b>

(a) Voir note 5.10.

(b) En 2024, ce poste comprend 16,5 millions d'euros de TVA récupérable. En 2023, ce poste comprend 40,7 millions d'euros de TVA récupérable. La variation de la période est principalement expliquée par des remboursements de TVA intervenus en France et en Allemagne.

(c) En 2024, ce poste comprend principalement 4,4 millions d'euros de créances au titre des indemnités consenties par Sanofi résultant de divers accords signés en 2021 (voir note 10.4) et 8,2 millions d'euros de subventions à recevoir en France et en Italie. Au 31 décembre 2023, les créances au titre des indemnités consenties par Sanofi s'élevaient à 6,3 millions d'euros et les subventions à recevoir en France et en Italie s'élevaient à 10,4 millions d'euros.

(d) En 2024, ce poste inclut essentiellement la part courante (7,4 millions d'euros) de l'indemnisation des passifs environnementaux par Sanofi sur les sites non opérationnels. Au 31 décembre 2023, le montant de cette indemnisation s'élevait à 7,8 millions d'euros (voir Note 10.4).

## 5.10 Actifs et passifs sur contrats

Les actifs et passifs sur contrats résultent principalement de certains accords CDMO conclus avec les partenaires du Groupe :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs sur contrats	0,0	0,6
Passifs sur contrats <sup>(a)</sup>	17,7	16,3

(a) Les passifs sur contrats s'élevaient à 17,7 millions d'euros au 30 juin 2024 et se répartissent comme suit :

- 7,5 millions d'euros correspondent aux paiements effectués par les clients d'EUROAPI en application des accords de services technologiques et de développement (CDMO), contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.
- 10,2 millions d'euros correspondent à des paiements d'avance versés par les clients d'EUROAPI pour la modernisation des équipements de technologie d'un API du site de Francfort (contre 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2023) et qui ne constituent pas des obligations de performance distinctes.

Ces paiements sont comptabilisés en chiffre d'affaires au rythme auquel ces biens et services sont réalisés.

## 5.11 Capitaux propres

Le montant total des capitaux propres s'élève à 889,5 millions d'euros au 30 juin 2024.

### 5.11.1 Capital social et prime d'émission

Par décision du 5 juin 2024, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital résultant de l'attribution définitive d'actions gratuites à ses salariés pour un montant total de 536 093 euros.

Au 30 juin 2024, le capital et la prime d'émission d'EUROAPI s'élèvent à 95,6 millions d'euros et 1 861,3 millions d'euros, respectivement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital du groupe EUROAPI sur les périodes présentées :

	Nombre d'actions	% du capital pour la période
<b>30 juin 2024</b>	<b>95 589 777</b>	<b>100</b>
31 décembre 2023	95 053 684	100

### 5.11.2 Actions autodétenues

Au 30 juin 2024, la totalité des actions autodétenues par EUROAPI concernent le contrat de liquidité.

Les acquisitions et cessions d'actions EUROAPI réalisées dans le cadre du contrat de liquidité au premier semestre 2024 sont présentées ci-après :

	2024
Nombre d'actions achetées au cours de la période	1 004 976
Nombre d'actions vendues au cours de la période	893 848

Au 30 juin 2024, EUROAPI détenait 326 718 actions autodétenues, soit 0,34 % du capital social.

### 5.11.3 Nombre d'actions utilisées pour calculer le bénéfice par action

(en millions d'euros)	30 juin 2024
Nombre moyen d'actions en circulation	94,3
Ajustements au titre des rémunérations fondées sur des actions ayant un effet dilutif	1,6
<b>Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul du résultat par action</b>	<b>95,9</b>

Le résultat par action et le résultat dilué par action au 30 juin 2024 sont présentés dans le compte de résultat consolidé.

### 5.11.4 Différences de conversion

Le montant cumulé des différences de conversion s'élève à -1,7 millions d'euros au 30 juin 2024, principalement en Hongrie pour -11,5 millions d'euros, au Royaume-Uni pour 11,4 millions d'euros et au Japon pour -1,6 millions d'euros.

### 5.11.5 Rémunérations fondées sur des actions

Les rémunérations fondées sur des actions sont comptabilisées conformément au principe comptable décrit dans la note 5.11 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### Plans d'actions gratuite, de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions d'EUROAPI pour 2024

Le 22 mai 2024, le Conseil d'administration d'EUROAPI a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'intéressement à long terme destiné à ses responsables et principaux dirigeants, y compris le Directeur général de la Société, par l'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions, sous réserve de conditions de performance et de présence.

La charge correspondant à la juste valeur des plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition avec une contrepartie directe en capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges au cours de la période s'élève à 0,3 million d'euros (charges sociales comprises).

#### Plans d'actions de performance de Sanofi

L'indemnité en numéraire pour le plan d'actions de performance 2021 de Sanofi a été réglée en mai 2024 et refacturée à Sanofi.

Le montant total comptabilisé en charges au cours de la période au titre du plan d'actions de performance restant s'élèvent à 0,4 million d'euros (charges sociales comprises).

Les principales caractéristiques des plans consentis sont présentées ci-dessous :

	Plan d'actions de performance (abondement) au profit du Comité Exécutif <sup>(c)</sup>	Plan d'actions de performance (abondement) au profit du Directeur général	Plan d'actions de performance 2022 <sup>(d)</sup>	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2022	Plan d'actions de performance 2023 <sup>(e)</sup>	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2023	Plan de rétention 2024	Plan d'action de performance 2024 <sup>(f)</sup>	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2024
<b>Date d'attribution par le Conseil</b>	30 mai 2022	3 juin 2022	3 juin 2022	3 juin 2022	5 juin 2023	5 juin 2023	22 mai 2024	22 mai 2024	22 mai 2024
<b>Nombre total d'actions ou d'options attribuées (en milliers)</b>	461,2	181,2	216,3	327,1	357,9	405,4	526,4	602,3	623,0
<b>Période d'acquisition</b>	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	3 ans	De 1 à 4 ans	2 ans	3 ans	De 1 à 4 ans
<b>Période d'exercice</b>	N/A	N/A	N/A	du 3 juin 2026 au 3 juin 2031	N/A	du 5 juin 2024 au 3 juin 2032	NA	NA	Du 22 mai 2025 au 22 mai 2033
<b>Prix d'exercice</b>	N/A	N/A	N/A	13,91	N/A	10,30	NA	NA	3,30
<b>Actions ou options attribuées ou annulées</b>	384,1	181,2	37,5	103,5	81,0	187,3	—	—	—
<b>Actions ou options en circulation au 30 juin 2024</b>	77,2	—	178,8	223,6	276,8	218,0	526,4	602,3	623,0
<b>Prix de l'action à la date d'attribution en euros<sup>(a)</sup></b>	13,45	14,20	14,20	14,20	10,18	10,18	3,30	3,30	3,30
<b>Juste valeur par action ou option en euros<sup>(b)</sup></b>	13,18	13,92	13,99	4,51	10,02	3,25	3,27	3,25	1,57

(a) Prix de marché côté de l'action à la date d'attribution.

(b) Pondération entre la juste valeur déterminée à l'aide de la méthode de Monte-Carlo et le prix du marché des actions EUROAPI à leur date d'attribution, ajustée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

(c) Le plan d'actions de performance (abondement) au profit du Comité Exécutif a été approuvé par le Conseil d'administration le 30 mai 2022, sur la base de principes identiques au plan d'actions de performance (abondement) au profit du Directeur général, tel que décrit dans le Prospectus d'admission aux paragraphes sur les conditions externes et internes de performance. Celles-ci comprennent des conditions internes de performance pour 75 % de l'attribution (croissance du chiffre d'affaires, marge de Core EBITDA et couverture des stocks, représentant chacune 25 % de l'attribution) et une condition de rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder return, TSR) par rapport à un panel de sociétés et à un indice, pour 25 %.

(d) Le plan d'actions de performance 2022 est soumis à des conditions internes de performance (croissance du chiffre d'affaires, marge du Core EBITDA et couverture des stocks).

(e) Le plan d'actions de performance 2023 est soumis à des conditions de performance internes (croissance du chiffre d'affaires, marge du Core EBITDA et indicateurs ESG).

(f) Le plan d'actions de performance 2024 est soumis à des conditions de performance internes (CDMO, focalisation sur les produits de niche et indicateurs ESG).

Le montant total des rémunérations fondées sur des actions, comptabilisées en charge au compte de résultat consolidé, s'établit à 2,3 millions d'euros (charges sociales comprises).



## 5.12 Passifs locatifs

Les passifs locatifs comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Passifs locatifs non courants	14,5	15,5
Passifs locatifs courants	4,3	4,5
<b>Total des passifs locatifs</b>	<b>18,8</b>	<b>20,1</b>

Le montant total payé pour les locations, hors charges locatives annuelles relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, s'élève à 2,9 millions d'euros pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024 (dont 2,7 millions d'euros de remboursement de passifs locatifs et 0,2 million d'euros d'intérêts).

Au 30 juin 2024, l'échéancier de paiement se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements minimaux futurs au titre de la location			
		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Total des passifs locatifs au 30 juin 2024</b>	<b>18,8</b>	<b>4,2</b>	<b>5,8</b>	<b>3,7</b>	<b>5,0</b>
Total des passifs locatifs au 31 décembre 2023	20,1	4,5	6,3	3,4	5,7

## 5.13 Provisions à long terme

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions à long terme :

(en millions d'euros)	Provisions pour risques environnementaux <sup>(a)</sup>	Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour autres avantages long terme <sup>(b)</sup>	Autres provisions <sup>(c)</sup>	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>29,3</b>	<b>71,4</b>	<b>31,8</b>	<b>26,1</b>	<b>158,6</b>
Dotations aux provisions	—	2,3	(1,1)	2,1	3,2
Reprises de provisions utilisées	(1,5)	(0,8)	(0,5)	—	(2,8)
Reprises de provisions non utilisées	(0,1)	(0,7)	—	(0,1)	(1,0)
Transferts	—	—	—	—	—
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	0,4	1,1	0,2	0,4	2,2
Différences de conversion	(0,1)	(0,1)	—	—	(0,2)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies <sup>(d)</sup>	—	(4,8)	—	—	(4,8)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>28,0</b>	<b>68,4</b>	<b>30,4</b>	<b>28,5</b>	<b>155,3</b>

(a) La part non courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 28 millions d'euros au 30 juin 2024 et concerne principalement la France et l'Allemagne. La part courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 13 millions d'euros et est présentée à la note 5.15.

(b) Les provisions pour autres avantages à long terme de 30,4 millions d'euros comprennent des primes d'ancienneté pour 14,4 millions d'euros (dont 9,3 millions d'euros en France et 5,1 millions d'euros en Allemagne) et une provision à long terme pour congés en France, d'un montant de 15,4 millions d'euros.

(c) Ce poste comprend principalement les provisions pour remise en état des bâtiments loués en Allemagne (25,1 millions d'euros).

(d) L'impact négatif de -4,8 millions d'euros sur la ligne écarts actuariels sur régimes à prestation définies concerne l'Allemagne (-3,8 millions d'euros) et la Hongrie (-1 millions d'euros), suite à la mise à jour des taux d'actualisation comme expliqué à la Note 5.13.1.

### 5.13.1 Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

EUROAPI accorde à ses salariés des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les caractéristiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois et des règlements applicables dans chaque pays. Ces avantages du personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Les caractéristiques des principaux régimes à prestations définies des deux principaux pays sont décrites à la note 5.13 des états financiers consolidés 2023.

Les principales hypothèses retenues au 30 juin 2024 sont en ligne avec celles retenues à la clôture de l'exercice précédent (décrites à la note 5.13 des états financiers consolidés 2023), à l'exception des taux d'actualisation qui ont été mis à jour pour la France (3.58%) et l'Allemagne (entre 3.46% et 3.58%), impactant la ligne Ecart actuariels sur régime à prestation définie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### 5.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Les **dettes fournisseurs** s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés – tiers	121,0	129,0
Fournisseurs et comptes rattachés – parties liées	22,6	30,6
<b>Valeur comptable</b>	<b>143,6</b>	<b>159,6</b>

### 5.15 Autres passifs courants

Les **autres passifs courants** s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Passifs sur contrats <sup>(a)</sup>	17,7	16,3
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	0,8	0,3
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	7,4	1,9
Dettes sociales	60,8	52,0
Provisions <sup>(b)</sup>	21,6	17,2
Dettes sur acquisitions d'actifs non courants	17,6	41,9
Autres passifs courants	9,3	9,8
<b>Total</b>	<b>135,1</b>	<b>139,3</b>

(a) Voir note 5.10.

(b) Au 30 juin 2024, les provisions s'élèvent à 21,6 millions d'euros et comprennent essentiellement la part courante des provisions pour risques environnementaux (13 millions d'euros) et des provisions pour restructuration (2,9 millions d'euros). Au 31 décembre 2023, les provisions s'élèvent à 17,2 millions d'euros et comprennent essentiellement la part courante des provisions pour risques environnementaux (11,6 millions d'euros) et des provisions pour restructuration (1,4 million d'euros).

### 5.16 Instruments financiers dérivés

Comme expliqué dans la note 2 « Instruments financiers », les instruments dérivés de change utilisés par EUROAPI ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture dans le cadre de la comptabilité de couverture. Ils sont comptabilisés en autres actifs courants et autres passifs courants de l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés au 30 juin 2024 :

(en millions d'euros)	Actifs non courants	Actifs courants	Total des actifs	Passifs non courants	Passifs courants	Total du passif	Valeur de marché au 30 juin 2024 (nette)	Valeur de marché au 31 décembre 2023 (nette)
Instruments dérivés de change								
Instruments dérivés opérationnels	—	—	—	—	0,2	0,2	(0,2)	0,1
Instruments dérivés financiers	—	0,1	0,1	—	0,2	0,2	(0,2)	(0,1)
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,4)</b>	<b>—</b>

## Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition aux risques opérationnels

Le tableau ci-dessous présente les instruments de couverture de change opérationnels au 30 juin 2024. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

30 juin 2024

(en millions d'euros)	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	14,4	(0,2)
dont USD	14,4	(0,2)
Achats à terme de devises	24,0	(0,2)
dont GBP	5,0	—
dont HUF	19,0	(0,2)
<b>Total</b>	<b>38,4</b>	<b>(0,3)</b>

## Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition financière

Les conventions de *cash pooling* des filiales étrangères en dehors de la zone euro et certaines opérations de financement de la Société exposent EUROAPI SA (société holding) à un risque de change financier (à savoir, un risque lié à la variation de valeur des emprunts et dettes financières libellés en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de couverture de change au 30 juin 2024. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

30 juin 2024

(en millions d'euros)	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	11,9	(0,1)
dont USD	1,4	—
dont GBP	9,4	(0,1)
dont JPY	1,2	—
Achats à terme de devises	20,2	(0,1)
dont USD	3,7	0,1
dont HUF	16,5	(0,2)
<b>Total</b>	<b>32,1</b>	<b>(0,2)</b>

## 5.17 Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie

Durant la période, la situation financière a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dettes à long terme	—	—
Dettes à court terme et part à court terme des dettes à long terme	452,8	205,4
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	0,2	0,1
<b>Total de la dette financière</b>	<b>453,0</b>	<b>205,4</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(282,8)	(34,5)
<b>Dettes financières nette/(Trésorerie nette)<sup>(a)</sup></b>	<b>170,2</b>	<b>171,0</b>

(a) La dette financière nette n'inclut pas les passifs locatifs, qui s'élevaient à 18,8 millions d'euros au 30 juin 2024, et 20,1 millions au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la dette financière nette par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—
Autres emprunts	—	452,8	452,8	—	205,4	205,4
Banques créditrices	—	—	—	—	—	—
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	—	0,2	0,2	—	0,1	0,1
<b>Total de la dette financière</b>	<b>—</b>	<b>453,0</b>	<b>453,0</b>	<b>—</b>	<b>205,4</b>	<b>205,4</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(282,8)	(282,8)	—	(34,5)	(34,5)
<b>Dette financière nette/(Trésorerie nette)</b>	<b>—</b>	<b>170,2</b>	<b>170,2</b>	<b>—</b>	<b>171,0</b>	<b>171,0</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des placements overnight (placements à court terme liquides) qui s'élèvent à 254,5 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La dette financière nette comprends un tirage de 451 millions d'euros sur la ligne RCF au 30 juin 2024 (contre 205 millions d'euros au 31 décembre 2023) enregistré en Autres emprunts (voir Note 9.3). Le RCF a été totalement tiré au 30 juin 2024.

## Note 6. Notes sur le compte de résultat

### 6.1 Chiffre d'affaires et autres revenus

Le chiffre d'affaires s'établit à 448,7 millions d'euros au 30 juin 2024 (voir note 8.2).

Les autres produits s'élèvent à 2,2 million d'euros et comprennent :

- l'activité de conditionnement secondaire réalisée à Haverhill pour certains produits finis de Sanofi ;
- les activités de contrôle de la qualité des produits Sanofi au Royaume-Uni (Brexit), également réalisées à Haverhill.

### 6.2 Frais de personnel

Le montant total des frais de personnel (hors indemnités de départ présentées dans la note 6.4) est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Salaires	(103,8)	(98,3)
Charges sociales et régime de retraite à cotisations définies <sup>(a)</sup>	(34,2)	(36,1)
Plans de retraite à prestations définies, régime d'intéressement et participation aux bénéfices	(15,6)	(5,5)
Options de souscription ou d'achat d'actions et autres rémunérations fondées sur des actions <sup>(b)</sup>	(2,3)	(6,5)
Autres avantages du personnel	(3,7)	(9,2)
<b>Total</b>	<b>(159,6)</b>	<b>(155,5)</b>

(a) Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, les charges liées au régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 4,6 millions d'euros, contre 6,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

(b) Ce montant comprend les charges sociales. Voir note 5.11 pour en savoir plus sur les plans d'attribution d'actions d'EUROAPI.

### 6.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 1,3 million d'euros au premier semestre 2024, principalement du fait de pertes de change sur des éléments opérationnels, contre 0,7 million d'euros au premier semestre 2023.

### 6.4 Coûts de restructuration et assimilés

Les coûts de restructuration sont des dépenses engagées à l'occasion de la transformation et de la réorganisation des activités opérationnelles et fonctionnelles du groupe EUROAPI. Ils comprennent les coûts liés à des plans de départs collectifs, les indemnités versées à des tiers au titre de ruptures anticipées de contrats, les engagements pris dans le cadre des décisions de transformation et de réorganisation, ainsi que les coûts de sous-activité liés aux fermetures temporaires de sites ou de lignes de production associées à ces programmes.

Ce poste comprend également les dotations aux amortissements accélérés liés à l'arrêt de certaines lignes de fabrication (y compris celles prises en location) ainsi que les pertes de valeur d'actifs résultant de ces décisions.

Les coûts de restructuration et assimilés comprennent en outre les dépenses (à la fois internes et externes) engagées dans le cadre du plan FOCUS-27.

Les coûts de restructuration et assimilés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Charges liées au personnel	(4,4)	—
Charges, gains ou pertes sur actifs	0,1	—
Coûts des programmes de transformation et autres éléments	(45,3)	(4,3)
<b>Total</b>	<b>(49,6)</b>	<b>(4,3)</b>

Le poste « Charges liées au personnel » qui s'élève à 4,4 millions d'euros au premier semestre 2024, inclut l'impact du plan de licenciement annoncé par EUROAPI au Royaume Uni ainsi que des indemnités de licenciement en lien avec le renouvellement de l'équipe de direction.

Au premier semestre 2024, le poste « Coûts des programmes de transformation et autres éléments » correspond aux charges internes et externes directement liées au plan de transformation décrit dans la note 3.2, dont 36,3 millions d'impact des coûts de sous-activité liés à la fermeture temporaire de lignes de production au titre du programme FOCUS-27.

Ces coûts de sous-activité affectent principalement (i) Vertolaye, en lien avec le programme de réduction des stocks, qui a motivé l'arrêt de certains ateliers, ainsi que l'arrêt de deux API, et (ii) le site de Francfort, en lien avec la décision d'arrêter neuf API (le ralentissement de l'activité sur deux ateliers principaux a déjà démarré en 2024) et, dans une moindre mesure, (iii) Brindisi (arrêt de deux API et désinvestissement du site).

## 6.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Coût de la dette financière <sup>(a)</sup>	(9,0)	(2,8)
Intérêts reçus	3,0	0,3
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(2,5)</b>
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	—	1,7
Effet de désactualisation des provisions <sup>(b)</sup>	(0,9)	(0,9)
Charge d'intérêt nette liée aux avantages du personnel	(1,3)	(1,4)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(0,2)	(0,2)
<b>Résultat financier net</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(3,3)</b>
<b>Dont charges financières</b>	<b>(11,2)</b>	<b>(5,3)</b>
<b>Dont produits financiers</b>	<b>3,1</b>	<b>1,9</b>

(a) Le coût de la dette financière comprend les intérêts du crédit RCF pour 8,9 millions d'euros (contre 2,6 millions d'euros au 30 juin 2023). L'augmentation sur la période est principalement liée au tirage en totalité du crédit RCF sur la période (voir Note 5.17) et à la hausse des taux d'intérêts.

(b) Voir les informations détaillées dans la note 5.13.

## Note 7. Impôts

Pilier 2 est une réforme fiscale mondiale introduisant un taux d'imposition minimum mondial de 15 % pour les entreprises multinationales dont les revenus dépassent 750 millions d'euros. L'impôt minimum global est levé à titre d'« impôt complémentaire » dans la juridiction fiscale de la société mère ou, le cas échéant, localement. Cette réforme est entrée en vigueur en 2024 dans tous les pays de l'Union Européenne.

Le Groupe a réalisé une analyse quantitative et qualitative de la réglementation du Pilier 2. Aucune impôt complémentaire n'est requis à fin juin 2024.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges d'impôt sur le résultat entre les impôts courants et les impôts différés :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Impôts courants	(3,5)	(1,8)
Impôts différés	10,2	52,0
<b>Total</b>	<b>6,7</b>	<b>50,1</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(41,5)</b>	<b>12,6</b>

L'écart entre l'impôt sur le résultat effectif et l'impôt sur les sociétés au taux normal en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat avant impôts	(41,5)	12,6
Taux de l'impôt en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
<b>Crédit/(charge) d'impôt théorique</b>	<b>10,7</b>	<b>(3,3)</b>
Effet des décalages permanents <sup>(a)</sup>	(1,7)	51,2
Crédit d'impôt recherche	0,6	0,4
Différences entre les taux d'imposition	1,2	2,9
Impact des actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2,8)	(0,9)
Autres	(1,2)	(0,2)
<b>Crédit/(charge) d'impôt effectif/(ve)</b>	<b>6,7</b>	<b>50,1</b>

(a) Ce montant de différences permanentes au 30 juin 2023 comprend notamment l'impact (i) de la réévaluation de la valeur fiscale des actifs hongrois, (ii) des paiements en actions, (iii) des ajustements relatifs à la période précédente et (iv) de plusieurs éléments non déductibles/imposables tels que les subventions énergétiques ou les jetons de présence.

La reconnaissance des impôts différés au premier semestre 2024 s'appuie sur les mêmes hypothèses de recouvrabilité que celles indiquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Sur cette base, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus en Allemagne, au Royaume Uni et en Italie et le sont partiellement en Hongrie.

Au 30 juin 2024, les impôts différés actifs s'élèvent à 85 millions d'euros, dont 46,3 millions en France et 34,3 millions d'euros en Hongrie. Par ailleurs, les impôts différés non reconnus s'élèvent à 84,6 million d'euros, dont 84 millions d'euros sont liés à l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie et le Royaume-Uni.



## Note 8. Informations sectorielles

### 8.1 Résultats sectoriels

EUROAPI évalue la performance opérationnelle de son secteur opérationnel sur la base du Core EBITDA – l'indicateur de performance interne suivi par le Groupe.

Celui-ci est déterminé à partir du résultat opérationnel selon le référentiel IFRS, auquel sont ajoutés :

- (i) le montant des dotations aux amortissements et dépréciations (voir le tableau des flux de trésorerie consolidé) ;
- (ii) des pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles, nettes des reprises (voir note 5.4) ;
- (iii) les coûts de restructuration et assimilés (voir note 6.4) ;
- (iv) le montant des dotations aux provisions pour risques environnementaux, nettes des reprises de provisions non utilisées (voir note 5.12) ; et
- (v) tout autre montant relatif à d'autres éléments dont la nature et la taille sont considérées comme inhabituelles.

Au 30 juin 2024, le Core EBITDA est rapproché du résultat opérationnel de la manière suivante :

(en millions d'euros)	June 30, 2024	30 juin 2023
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>(33,4)</b>	<b>16,0</b>
(+) Amortissements et dépréciations	32,0	36,1
<b>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>52,1</b>
(+) Coûts de restructuration et assimilés hors amortissements et dépréciations <sup>(a)</sup>	47,2	4,3
(+) Dotations aux provisions pour risques environnementaux, nettes des reprises de provisions non utilisées	(0,2)	(0,3)
(+) Autres <sup>(b)</sup>	2,0	6,3
<b>Core EBITDA</b>	<b>47,6</b>	<b>62,5</b>

(a) Voir Note 6.4

(b) En 2024 et 2023, le poste « Autres » correspond au plan d'actionnariat salarié, aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux charges liées à la compensation en numéraire relative aux actions de performance Sanofi annulées suite à la perte de contrôle du groupe Sanofi et de la première cotation des actions EUROAPI sur Euronext, comme présenté en note 5.11.

### 8.2 Informations supplémentaires

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI, ventilé par catégorie, est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
API Solutions	332,4	362,4
CDMO	116,4	134,2
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>448,7</b>	<b>496,6</b>

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI ventilé par type de produit est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Grosses molécules	58,8	35,0
Molécules hautement actives	47,1	43,7
Molécules biochimiques issues de la fermentation	43,7	85,5
Molécules de synthèse chimique complexe	299,1	332,4
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>448,7</b>	<b>496,6</b>

Le chiffre d'affaires net total de 448,7 millions d'euros, à l'exclusion des 207,8 millions d'euros de chiffre d'affaires de Sanofi (principalement facturés à plusieurs entités situées en Europe), est réparti par région de destination comme suit :

### Répartition géographique des ventes 2024 hors ventes vis à vis de sanofi

(en millions d'euros)	Total	dont ventes vers Sanofi	Europe	dont France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Autres
Chiffre d'affaires	448,7	207,8	144,4	38,8	105,5	36,0	53,8	6,6

Les actifs non courants en 2024 sont répartis par zone géographique comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2024						
	Total EUROAPI	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Reste du Monde
<b>Actifs non courants, hors actifs d'impôts différés et autres actifs non courants :</b>							
- immobilisations corporelles en pleine propriété	469,1	469,0	277,3	191,7	—	—	—
- immobilisations corporelles en droit d'utilisation	35,2	34,4	7,9	26,5	0,2	0,6	—
- Goodwill	4,6	4,6	—	4,6	—	—	—
- immobilisations incorporelles	38,9	38,9	34,1	4,8	—	—	—

Les actifs non courants en 2023 sont répartis par zone géographique comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023						
	Total EUROAPI	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Reste du Monde
<b>Actifs non courants, hors actifs d'impôts différés et autres actifs non courants :</b>							
- immobilisations corporelles en pleine propriété	468,9	468,9	277,1	191,8	—	—	—
- immobilisations corporelles en droit d'utilisation	37,2	36,2	8,1	28,0	0,2	0,8	—
- Goodwill	4,6	4,6	—	4,6	—	—	—
- immobilisations incorporelles	34,2	34,2	29,4	4,8	—	—	—

## Note 9. Exposition aux risques

### 9.1 Risque de change

EUROAPI opère dans plus de 80 pays. Les entités du Groupe sont exposées au risque de change dans le cadre de transactions réalisées en devises autres que leur monnaie fonctionnelle. La gestion du risque lié à l'exposition aux fluctuations des taux de change, y compris la politique de couverture associée, est centralisée au niveau des équipes financières d'EUROAPI (voir note 5.16).

En outre, les états financiers consolidés sont présentés en euros. Les principales opérations en devises autres que l'euro concernent le dollar américain (USD), le forint hongrois (HUF), la livre sterling (GBP) et le yen japonais (JPY).

### 9.2 Risque de taux d'intérêt

La seule exposition aux taux d'intérêt est liée à l'utilisation du crédit RCF, dont la rémunération dépend du ratio de levier.

Les prêts contractés en vertu du Contrat de crédit RCF porteront intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR, majoré de la marge applicable.

Le niveau de la marge applicable est revu chaque semestre et a été calculé pour la première fois sur la base des états financiers le 31 décembre 2022.

La marge au premier semestre 2024 est de 0,60% contre 0,35% au premier semestre 2023 (elle varie dans une fourchette comprise entre 0,35 % et 1,10 % en fonction du covenant défini à la note 9.3).

### 9.3 Risque de liquidité

Au 30 juin 2024, EUROAPI a mis en place un dispositif afin d'assurer la gestion de ses liquidités dans le cadre de ses opérations courantes, à savoir :

- un Contrat de crédit RCF de 451 millions d'euros, pouvant être tiré en euros, arrivant à échéance le 26 février 2027. Au 30 juin 2024, le RCF est entièrement tiré.

Le Contrat de crédit RCF a pour objet le financement des besoins généraux du Groupe et de ses opérations de croissance externe. Il est régi par le droit français et la Société a pu effectuer des tirages au titre de ce contrat dès la notification par la Société aux prêteurs de la première cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris. En règle générale, les tirages ne sont pas soumis à une autorisation préalable des prêteurs, mais sont exclusivement subordonnés à l'absence de cas d'exigibilité anticipée et à l'exactitude des déclarations usuelles. Seule la mise à disposition par les prêteurs des tirages destinés à financer des acquisitions large cap est soumise à l'accord préalable de la majorité des deux tiers des prêteurs.

Le Contrat de crédit RCF contient certains engagements de faire ou de ne pas faire, sous réserve d'exceptions usuelles pour ce type de financement, notamment :

- l'engagement de ne pas céder, chaque année, plus de 15 % des actifs consolidés (ou, si ce montant est plus élevé, des actifs d'un montant supérieur à 200 millions d'euros) ;

- l'engagement de ne pas procéder à des acquisitions large cap financées en tout ou partie par le Contrat de crédit RCF sans l'accord préalable des prêteurs ;
- l'engagement de ne pas constituer certaines sûretés (nantissements) ;
- l'engagement de ne pas procéder à une fusion, une scission ou un regroupement ayant pour conséquence que la Société ne soit pas une entité survivante ;
- l'engagement, pour les filiales de la Société, de ne pas lever de dette d'un montant agrégé de plus de 20 % de la dette consolidée du Groupe ; et
- l'engagement de ne pas effectuer de prêts au profit de tiers ou conclure des opérations portant sur des dérivés de nature spéculative.
- un covenant testé chaque semestre et stipulant que le ratio entre le total de la dette financière nette et le Core EBITDA consolidé ne doit pas dépasser 4,00. Le total de la dette nette désigne la dette financière consolidée diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et du Core EBITDA consolidé tel que publié dans le rapport financier du Groupe à la date du test concernée, ajusté au titre de la non application d'IFRS 16.

Ce ratio est respecté et ressort à 2.38 au 30 juin 2024.

Il prévoit notamment un cas de remboursement et/ou d'annulation anticipé en cas de changement de contrôle de la Société, sur demande de tout prêteur intervenue à l'issue d'une période de conciliation d'une durée minimum de 60 jours. Un changement de contrôle interviendrait dans l'hypothèse où (i) Sanofi cesserait de détenir, directement ou indirectement, sur une base entièrement diluée, au moins 15 % du capital et des droits de vote de la Société et cesserait de détenir, directement ou indirectement, le droit de nommer ou de révoquer un membre du Conseil d'administration de la Société, (ii) toute personne (autre que Sanofi) ou groupe de personnes agissant de concert (autre qu'un concert dans lequel Sanofi

détiendrait une part majoritaire), viendraient à acquérir plus de 50 % des droits de vote de la Société ou (iii) l'intégralité ou une partie substantielle des actifs du Groupe serait vendue à une personne qui n'est pas membre du Groupe (en une ou plusieurs opérations).

Par ailleurs, EUROAPI est en discussion avancée avec les banques pour modifier les termes et prolonger la durée de cette facilité de crédit renouvelable, comme décrit dans la note 3.2.

Un système de cash pooling interne a été mis en place entre la société mère et ses filiales pour centraliser la liquidité au sein du Groupe.

### 9.4 Risque de crédit client

Le Groupe surveille tous les risques liés aux clients (voir note 5.8).

À ces fins, le département de gestion du crédit vérifie toutes les créations de comptes clients à l'aide d'un outil d'information financière. L'évaluation financière du client est effectuée au moins une fois par an pour les clients occasionnels, et trois à quatre fois par an pour les clients réguliers afin de vérifier leur solidité financière.

## Note 10. Autres informations

### 10.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 12 juillet 2024, l'AIFA a approuvé le renouvellement du certificat BPF du site EUROAPI Italie de Brindisi, ce qui permet au site de reprendre ses activités de production et d'expédition pour tous ses produits.

### 10.2 Engagements hors bilan

#### Engagements hors bilan liés au Master Carve Out Agreement

Dans le cadre des opérations de réorganisation préalables, EUROAPI et Sanofi ont conclu un contrat-cadre organisant les principes généraux et les modalités de transfert des actifs et passifs associés aux activités EUROAPI, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (le *Master Carve Out Agreement*). Cet accord a été modifié le 25 février 2022.

Il prévoit certaines garanties de passifs relatives à l'état des activités transférées, leurs actifs et passifs ainsi que certains engagements d'indemnisations impactant les états financiers consolidés du Groupe clos au 30 juin 2024.

Les indemnisations prévues par le *Master Carve Out Agreement* consenties par Sanofi sont décrites ci-après :

#### Certains passifs environnementaux non transférés restant à la charge de Sanofi

Sanofi conserve l'obligation de remédiation relative à la parcelle de Marat située à proximité du site français de Vertolaye dont seule la propriété a été transférée au 1<sup>er</sup> octobre 2021, le transfert de l'autorisation d'exploitant étant conditionnée à la réalisation par Sanofi des travaux de remise en état. Cet engagement est valable jusqu'à la première des deux dates suivantes (i) l'achèvement des principales mesures de remise en état telles que requises et attestées par les autorités compétentes et (ii) la date à laquelle la responsabilité administrative concernant la situation environnementale de la parcelle de Marat est transférée au Groupe.

L'obligation juridique de remédiation conservée par Sanofi et reflétée dans les comptes historiques pour un montant de 14,6 millions d'euros n'a en conséquence pas été apportée à EUROAPI.

#### Certaines dépenses de conformité réglementaire portant sur certains principes actifs pharmaceutiques d'EUROAPI

Sanofi s'est engagé à indemniser la Société à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour certaines dépenses qu'elle engagera au titre de la mise en conformité réglementaire. Cette compensation, d'un montant maximum de 15,0 millions d'euros, porte sur les coûts de revue réglementaire (« *State of the Art* ») de certains principes actifs pharmaceutiques convenus entre les parties entrant dans le périmètre des activités transférées à EUROAPI. Cet engagement est valable jusqu'au 30 septembre 2025 et constitue un

engagement hors bilan reçu par EUROAPI.

Au premier semestre 2024, un montant de 2,7 million d'euros de dépenses « *State of the Art* » a été refacturé à Sanofi et comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le solde de l'engagement hors bilan reçu par Sanofi est de 4,7 millions d'euros.

#### Certains engagements auprès de la société BASF Agri production SAS (BASF)

Sanofi a pris un engagement sous la forme d'une garantie de 21 millions d'euros afin d'indemniser EUROAPI pour les dommages éventuels subis au titre d'une obligation d'indemnisation au bénéfice de BASF en vertu de l'accord de séparation conclu entre BASF et Sanofi le 13 février 2004 (tel que modifié, notamment par l'accord tripartite du 28 septembre 2021). Cet engagement a été transféré à la Société parallèlement au transfert du site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans le cadre des opérations de réorganisation préalables, pour les pertes subies par BASF du fait de sinistres environnementaux.

Cet engagement représente un engagement hors bilan reçu de 21 millions d'euros au 30 juin 2024 (pas de changement par rapport au 31 décembre 2023).

#### Assurance environnementale contractée par Sanofi

Conformément aux engagements pris au titre du *Master Carve Out Agreement*, EUROAPI bénéficie d'une assurance environnementale contractée par Sanofi pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et pour un montant maximal de 50 millions d'euros pour la couverture des passifs environnementaux non encore identifiés à la date de transfert et encourus avant la mise en œuvre des opérations de réorganisation préalables (ou dans certains cas, lors de l'introduction en bourse de la Société). Cette assurance est soumise aux exclusions d'usage pour ce type d'assurances portant sur des passifs environnementaux. Cette police, intégralement prise en charge par Sanofi, a été transférée à la Société lors de l'introduction en bourse. Celle-ci, assurée par l'entité contrôlante jusqu'à la réalisation de l'opération, couvre EUROAPI en responsabilité civile en matière de pollution et d'assainissement.

Cet engagement constitue un engagement hors bilan reçu. EUROAPI n'a pas utilisé cette police d'assurance au cours du premier semestre 2024.

### Dépenses d'investissement relatives à Brindisi

Sanofi s'est engagé à indemniser EUROAPI à hauteur d'un montant égal à tous les coûts encourus dans le cadre des dépenses d'investissement liées aux locaux d'EUROAPI Italie à Brindisi, relatives à la remise en état du réseau d'assainissement (eaux de traitement, eaux pluviales et eaux de refroidissement), étant entendu que l'obligation d'indemnisation (i) ne porte que sur la part des dépenses d'investissement liées à Brindisi supérieure à 4 millions d'euros – le montant déjà inclus dans le plan de dépenses d'investissement d'EUROAPI au titre de ces travaux, qui restera à la charge d'EUROAPI et sera dûment documenté auprès de Sanofi – (ii) est plafonnée à 4 millions d'euros au titre des coûts facturés à, ou dépensés par, EUROAPI avant le 31 décembre 2025.

Au premier semestre 2024, 1.4 million d'euros a été facturé par EUROAPI Italie au titre de cet accord.

### Engagements hors bilan liés au Global Manufacturing and Supply Agreement

Dans la continuité de leurs relations historiques, EUROAPI et Sanofi ont conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2021 un *Global Manufacturing and Supply Agreement* couvrant les principes actifs pharmaceutiques, intermédiaires et autres substances pour une durée de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de la Société en 2022. Ce contrat prévoit une exclusivité pour l'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques et précise les conditions tarifaires auxquelles les transactions commerciales entre Sanofi et EUROAPI seront réalisées sur toute la durée du contrat.

Il contient deux clauses d'ajustement de prix qui

### Autres engagements hors bilan

Les montants tirés dans le cadre du Contrat de crédit RCF pouvant être tiré en euros et arrivant à échéance le 26 février 2027, tels que décrits à la note 5.17, figurent ci-dessous :

Au 30 juin 2024 (en millions d'euros)	Montant initial	Montant tiré	Montant net
Crédit RCF	451,0	451,0	—

EUROAPI a également reçu des garanties financières de la part de banques d'un montant total de 5,2 millions d'euros et a donné des garanties financières d'un montant de 11,2 millions d'euros.

gènèrent des engagements hors bilan :

- un engagement de 557,9 millions d'euros au 31 Décembre 2023 au titre du *price volume corridor* visant à compenser l'une ou l'autre des parties, pour les variations, au-delà ou en deçà d'un seuil de chiffre d'affaires cible pour une liste de principes actifs pharmaceutiques définis en premier lieu sur une période de trois ans.

Au premier semestre 2024, 3.8 million d'euros ont été reconnus en chiffre d'affaires dans le compte de résultat au titre de cette clause.

- un engagement de 246 millions d'euros au 31 Décembre 2023 au titre de la réservation de capacité visant à compenser EUROAPI contre tout manquement par Sanofi à commander à hauteur des quantités annuelles réservées dans une liste de principes actifs pharmaceutiques définis.

Au premier semestre 2024, aucun montant n'a été enregistré dans le compte de résultat consolidé au titre de cette clause.

Le memorandum d'accord relatif au Global Manufacturing and Supply Agreement (tel que décrit en Note 3.2) génère 12 millions d'euros d'engagements reçus comprenant (i) un plan de transfert de fabrication (ii) un engagement d'indemnité forfaitaire pour faciliter la mise en place du projet d'extension de capacité d'EUROAPI (iii) un support analytique lié aux ventes de services sur certains produits.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe, autres que ceux résultant des accords conclus mentionnés ci-dessus, s'analysent comme suit :

Au 30 juin 2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période			
		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de location <sup>(a)</sup>	0,3	0,1	0,1	—	0,1
Obligations d'achat irrévocables					
- données <sup>(b)</sup>	251,8	126,3	57,2	40,1	28,2
- reçues <sup>(c)</sup>	(100,1)	(100,1)	—	—	—
<b>Total des obligations données (net)</b>	<b>152,0</b>	<b>26,2</b>	<b>57,3</b>	<b>40,2</b>	<b>28,3</b>

(a) Ce poste comprend principalement les engagements de loyers futurs ne donnant pas lieu à la constatation d'un passif locatif au bilan au 30 juin 2024. À cette date, ce poste ne représente pas un montant significatif.

(b) Les obligations d'achat irrévocables comprennent les engagements vis-à-vis de fournisseurs d'immobilisations (pour 50,4 millions d'euros), et les engagements fermes d'achat de biens et services contractés au titre des accords d'approvisionnement de matières (pour 201,4 millions d'euros).

(c) Ce poste comprend principalement les engagements reçus au titre des engagements fermes d'achats de biens et services.



## 10.3 Litiges et arbitrages

EUROAPI et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages et d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en matière commerciale, de droit social ou fiscal ou des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement. Les provisions relatives aux litiges et arbitrages sont comptabilisées conformément aux principes décrits dans la note 5.13.

L'évaluation des risques repose sur une série d'appréciations complexes concernant des événements futurs. Les évaluations sont fondées sur

des estimations et des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction. EUROAPI estime que le montant global des provisions comptabilisées pour les sujets susvisés est adéquat sur la base des informations actuellement disponibles.

Au 30 juin 2024, EUROAPI est engagé dans deux litiges : une réclamation commerciale au Japon et une procédure relative à un litige social en Italie datant de juin 2010 à la suite de la notification d'une action civile en dommages et intérêts d'une société prestataire.

## 10.4 Parties liées

Les principales transactions conclues par EUROAPI et Sanofi sont les suivantes :

- ventes de principes actifs pharmaceutiques à Sanofi utilisés pour la production de médicaments vendus par Sanofi ;
- achats de principes actifs pharmaceutiques produits par Sanofi et distribués par EUROAPI ;
- achats des principes actifs à base d'opiacés fabriqués par Sanofi sur son site d'Aramon ;
- services de production et de développement rendus par Sanofi à EUROAPI ou par EUROAPI à Sanofi ; et
- opérations couvertes par le *Master Carve Out Agreement*.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	30 juin 2023
Chiffre d'affaires et autres revenus <sup>(a)</sup>	210,1	245,9
Achats et charges assimilées	(51,0)	(71,2)

(a) Selon les termes du contrat de fabrication et d'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques conclu avec Sanofi, les clauses d'ajustement des prix, notamment de compensation de l'évolution de certaines matières premières et solvants, de partage partiel de l'évolution du prix de l'énergie ont été activées au cours de la période. En outre, le chiffre d'affaires 2024 intègre 29 millions d'euros liés au mémorandum d'accord conclu avec Sanofi en février 2024, principalement le déstockage de Buserelin.

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Clients et comptes rattachés (note 5.8)	70,1	89,0
Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.14)	(22,6)	(30,6)
Autres actifs non courants (note 5.6) <sup>(a)</sup>	4,0	6,6
Autres actifs courants (note 5.9) <sup>(b)</sup>	8,4	14,1
Autres passifs courants	—	—
Autres actifs financiers courants	—	—

(a) En 2024, cette ligne comprend une créance de 4 millions d'euros au titre de l'indemnisation des passifs environnementaux versée par Sanofi sur les sites non opérationnels. En 2023, cette ligne comprend une créance de 4 millions d'euros au titre de l'indemnisation des passifs environnementaux versée par Sanofi sur les sites non opérationnels et 2,6 millions d'euros à recevoir au titre de la partie à long terme de la contrepartie en numéraire des actions Sanofi perdues.

(b) En 2024, cette ligne comprend une créance de 7,4 millions d'euros au titre de la part courante de l'indemnisation des passifs environnementaux accordée par Sanofi sur les sites non opérationnels. En 2023, cette ligne comprend une créance de 6,3 millions d'euros au titre de l'indemnisation découlant de différents contrats signés en 2021 (principalement des coûts liés à l'excellence opérationnelle) et 7,8 millions d'euros au titre de la part courante de l'indemnisation des passifs environnementaux accordée par Sanofi sur les sites non opérationnels.

## 10.5 Périmètre de consolidation

### Sociétés intégrées globalement

Les filiales contrôlées par EUROAPI et constituant le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2024 sont présentées ci-dessous par zone d'implantation :

		Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
		Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Europe</b>					
EUROAPI	France	100	100	100	100
EUROAPI France SAS	France	100	100	100	100
EUROAPI H1	France	100	100	100	100
EUROAPI H2	France	100	100	100	100
EUROAPI H3	France	100	100	100	100
EUROAPI Italy S.r.l	Italie	100	100	100	100
FRANCOPIA	France	100	100	100	100
EUROAPI Hungary	Hongrie	100	100	100	100
EUROAPI Germany	Allemagne	100	100	100	100
BIANO	Allemagne	100	100	100	100
EUROAPI UK Limited	Royaume-Uni	100	100	100	100
<b>Amérique du Nord</b>					
		Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
EUROAPI US	États-Unis	100	100	100	100
<b>Asie</b>					
		Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
EUROAPI Japan G.K.	Japon	100	100	100	100
EUROAPI Shanghai	Chine	100	100	100	100

# 3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Euroapi, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 2 août 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris  
Eric Picarle

ERNST & YOUNG Audit  
Pierre Chassagne

## 4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« Je déclare, à ma connaissance, que les états financiers consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport de gestion semestriel ci-joint présente une image fidèle des événements significatifs survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 30 juillet 2024

Ludwig DE-MOT

Directeur Général

**Crédits photos** : © EUROAPI photothèque, © Jean CHISCANO, © GETINGE, © Grégoire MAHLER, © Getty Images.

EUROAPI Société anonyme  
au capital de 95 589 777 euros  
Siège social :  
15 rue Traversière, 75012 Paris, France  
RCS Paris 890 974 113

[www.euroapi.com](http://www.euroapi.com)  
[contact@euroapi.com](mailto:contact@euroapi.com)

**euROAPI**  
Active Solutions for Health